

[Text]

In terms of business, we now must go on and elect a vice-chairman. Mr. Horner.

Mr. Horner: I would like to nominate David Daubney to be vice-chairman.

The Chairman: Is it the pleasure of the committee to adopt the motion?

Motion agreed to

• 1110

The Chairman: Welcome, Mr. Daubney. Not only are you just starting on our committee, you are now in a position of great responsibility.

Mr. Daubney: Mr. Chairman, I look forward to working with you and the other members of the committee.

The Chairman: May I have a routine motion respecting the printing of *Minutes of Proceedings and Evidence*? We normally print 1,000 and I suppose there is no reason to change.

Mr. Nunziata: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: In terms of the steering committee, is it appropriate that we pass our typical motion that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of myself as chairman, Mr. Daubney as vice-chairman, Mr. Robinson for the NDP and Mr. Kaplan for the Liberal Party?

Mr. Robinson: I so move the motion.

The Chairman: It is moved by Mr. Robinson that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of five permanent members to include the chairman or vice-chairman, two government members, one member from the Liberal Party and one member from the New Democratic Party.

Motion agreed to

The Chairman: If I might just ask the NDP and the Liberal Party to advise the clerk and myself as to whom you want to first approach, and I presume that will be Mr. Robinson and Mr. Kaplan. Okay, it is agreed?

May I also have a motion that the chairman be authorized to hold meetings and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, providing that four members be present?

Mr. Robinson: Mr. Chairman, I would like to suggest we amend that to include a provision including at least one member of one of the opposition parties being present as well.

The Chairman: There is an amendment to the motion, providing that one member of the opposition be present. Is there any debate on the amendment to the motion?

Mr. Daubney: Mr. Chairman, what was the practice in this committee before? Was that the rule?

The Chairman: That was not the practice but a motion and a subamendment were put at the first meeting and the

[Translation]

Pour revenir à notre ordre du jour, nous devons maintenant procéder à l'élection d'un vice-président. Monsieur Horner.

M. Horner: Je propose que M. David Daubney soit élu vice-président.

Le président: La motion est-elle adoptée?

La motion est adoptée

Le président: Bienvenue, monsieur Daubney. Non seulement êtes-vous membre récent de notre Comité, mais vous êtes déjà investi de lourdes responsabilités.

M. Daubney: Monsieur le président, je suis impatient de me mettre au travail avec vous et avec les autres membres du Comité.

Le président: Puis-je avoir une motion de routine concernant l'impression des procès-verbaux de séance? Nous en imprimons normalement 1,000 exemplaire, et je suppose qu'il n'y a aucune raison de changer ce nombre.

M. Nunziata: Je propose la motion.

La motion est adoptée

Le président: En ce qui concerne le comité directeur, je pense que nous conserverons le système habituel, à savoir que le Sous-comité du programme et de la procédure se composera de moi-même comme président, de M. Daubney comme vice-président, de M. Robinson comme représentant du NPD, et de M. Kaplan comme représentant du Parti libéral.

M. Robinson: Je propose la motion.

Le président: Il est proposé par M. Robinson que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé de cinq membres permanents, comprenant le président ou le vice-président, deux membres du parti majoritaire, un membre du Parti libéral et un membre du Nouveau Parti démocratique.

La motion est adoptée

Le président: Je vais demander au NPD et au Parti libéral de communiquer au greffier et à moi-même le nom des personnes à contacter. J'imagine qu'il s'agira de MM. Robinson et Kaplan. D'accord, est-ce convenu?

Pourrais-je également avoir une motion autorisant le président à tenir des réunions et à autoriser l'impression des témoignages en l'absence d'un quorum, pourvu que quatre membres au moins soient présents?

M. Robinson: Monsieur le président, j'aimerais modifier cela afin d'inclure dans les quatre au moins un représentant de l'opposition.

Le président: Un amendement est proposé à la motion: pourvu qu'un membre de l'opposition soit présent. Y a-t-il des interventions sur l'amendement à la motion?

M. Daubney: Quelle était la règle précédemment suivie dans ce Comité, monsieur le président?

Le président: Nous n'avions pas cette règle, mais une motion et un amendement à cet effet furent déposés lors de la